Les scolarités fusionnées ont été mises en place depuis 2012 après 3 ans de discussions pour les construire. La CGT Finances Publique, force de propositions, a toujours porté des revendications et des exigences afin de les améliorer. La Direction Générale s'est toujours opposée à répondre en ce sens, s'estimant pleinement satisfaites de ces scolarités, et défendant ses choix et leur construction depuis 2012.

Pourtant,la Direction Générale et l'ENFiP envisagent aujourd'hui de supprimer purement la formation initiale qui permet aux agents, en lien avec la formation continue, de disposer d'un bagage suffisant pour pouvoir changer de fonctions au cours de leur carrière. Elle propose en remplacement la mise en place d'une formation circonscrite au premier métier.

La CGT a dénoncé cette dérive qui remet en cause tout l'édifice construit longuement avec la fusion.

La première mesure, préalable à cette nouvelle formation initiale, est la création d'un mouvement de 1ère affectation dissocié du mouvement général de mutation, antérieur à l'entrée en scolarité, ayant comme critère d'affectation le rang de classement au concours.

Pour la CGT Finances Publiques, il s'agit d'un recul des droits et garanties des agents. Affectés après le mouvement général, les stagiaires se partageront les places restantes du mouvement national, les postes étant de fait laissés vacants jusqu'à leur sortie d'école. La CGT a clairement affirmé son opposition à cette mesure, l'affectation des stagiaires au mouvement général est un des rares acquis de la fusion, et une des conditions du respect de la promotion interne.

La formation initiale proposée par l'administration sera donc axée sur une formation « métier » par blocs fonctionnels, raccourcie encore une fois, avec mise en place :

- de l'individualisation de la formation (posant le problème de l'égalité de traitement et d'évaluation des stagiaires)
- d'une alternance sur le service d'affectation (qui ne prendrait tout son sens que dans le cadre d'une formation bien plus longue et dans des services sans pénuries d'emplois)
- de stages pratiques probatoires (le stagiaire risquant de ne pas avoir sa formation validée pour des critères subjectifs liés au contexte du service).

La CGT Finances Publiques a demandé un cycle de discussions conséquent à la Direction Générale afin de pouvoir porter toutes les propositions nécessaires à la sécurisation d'une formation professionnelle de qualité. La réponse a été un calendrier de deux réunions techniques en mars et en mai avant le CTR de clôture en juin (qui acte les décisions quand bien même unilatérales de la DG). La CGT Finances Publiques craint donc, à l'instar de la qualité du dialogue social actuel, que les choix soient déjà faits et qu'aucune marge de manœuvre ne soit possible.

En conclusion de ce CTR,la Direction Générale a fait plusieurs annonces de pistes de réflexion non soumises à la discussion :

- dès 2017, la permission de sortie aux épreuves écrites des concours sera autorisée au bout de 2 heures (1 heure actuellement)
- sans précision de date, les écrits des concours internes et externes seront programmés le même jour
- limitation de présentation aux concours limitée à 5 tentatives par concours sur le modèle du

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

concours d'IP

La CGT Finances Publiques sera très vigilante, et fera une analyse approfondie des documents transmis par l'administration pour ce CTR mais aussi pour les réunions futures. Elle décidera sur ces bases de la poursuite ou pas des discussions avec la DG, de l'exigence d'abandon total ou de possibles modifications substantielles des fiches techniques. Un dossier spécifique sera établi et comprendra les analyses en lien avec les restructurations en cours, les modifications des règles de gestion, et les propositions de la CGT Finances Publiques.

fichiers: Télécharger 2017-01-20-for_pro-la_dg_s_attaque_a_la_fp_de_carriere.pdf (218.35 Ko)
Colonne de droite publique: Écoles/Stagiaires/formation/concours
Public: CSAR/GT/CAP
CTR
Formation Professionnelle / ENFiP

- -A
- ±A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank